

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-17

Rilativu à u :

Raportu n°365 : RAPORTU À L'ANNU DI SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2025

VU La lettre de saisine par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la commission « *Lingua, Cultura è Ambiente* » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après réunion de la commission organique « *Lingua, Cultura è Ambiente* » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par **Madame Angélique DEGIOVANNI, le 15 décembre 2025,**

A Cummissione, « *Lingua, Cultura è Ambiente* » addunita in reunione u 15 di dicembre di u 2025, prununzia l'avisu chì seguita :

A travers ce rapport, la commission **CONSTATE** une forte volonté politique d'agir concrètement pour une Corse plus respectueuse de son environnement face aux défis de demain.

La commission **SALUE** la volonté exprimée de replacer l'adaptation au changement climatique, la préservation du foncier et la gestion durable des ressources au cœur des politiques publiques, en cohérence avec la révision du PADDUC. Cette orientation va dans le sens d'un modèle de développement plus souverain, plus équilibré et mieux ancré dans les réalités insulaires. Le rapport met en lumière des avancées importantes : transition énergétique renforcée, protection accrue de la biodiversité et soutien à une économie plus durable. Cela confirme l'ampleur des défis auxquels la Corse fait face et la volonté de renforcer l'adaptation de la Corse face aux effets du changement climatique. La commission **SOULIGNE** l'urgence d'un véritable changement de cap pour garantir la protection des biens communs du peuple corse face aux tensions sur la ressource en eau, à l'augmentation des incendies et aux déséquilibres d'aménagement. Ces tensions témoignent de la nécessité d'une stratégie adaptée au territoire insulaire.

La commission **SOUTIENT** la démarche qui consiste à munir la Corse d'un rapport présentant les grandes orientations de la Collectivité de Corse en faveur du développement durable.

Elle **SOULIGNE** également la dynamique positive engagée en matière de transition énergétique et de souveraineté alimentaire. Cependant, la commission **REGRETTE** que la dimension agricole, pourtant essentielle à l'autonomie alimentaire et à l'équilibre des territoires, soit traitée de manière trop marginale et sans approfondissement suffisant. Elle **INSISTE** sur la nécessité de poursuivre et amplifier ces dynamiques sur cette thématique mais aussi en matière de souveraineté énergétique de lutte contre la spéculation foncière et de réduction des inégalités territoriales. Elle **SOUTIENT** l'évolution méthodologique du RADD annoncée pour 2026, afin d'en faire un instrument stratégique plus lisible et mieux articulé avec les choix politiques de long terme.

La commission **SALUE** les efforts d'exemplarité interne de la Collectivité, nécessaires pour crédibiliser la transition écologique et sociale sur l'ensemble du territoire. Mais la commission **CONSIDÈRE** que ce rapport, bien qu'il ait fait état d'un travail remarquable des différents offices et agences, manque de force politique. En effet, ce rapport fait davantage figure de rapport d'activité ou d'un état d'avancement de la gestion quotidienne, que de perspective de structuration d'un pays. La Corse a besoin d'un projet de société qui nous permettrait de construire les fondations d'une nation émancipée de toute dépendance vis-à-vis d'un pouvoir central. Bien que ce rapport n'ait pas la prétention de répondre à cet objectif, il est le témoin d'un besoin essentiel.

La commission **REGRETTE** le manque d'indicateurs chiffrés et d'éléments d'évaluation permettant d'apprécier pleinement l'efficacité des politiques menées.

La commission **ESTIME** qu'un renforcement de la mesure des résultats et de la lisibilité budgétaire améliorerait la portée du rapport.

Parmi les enjeux du développement durable, la commission **NOTE** l'absence de domaines fondamentaux, tels que la lutte contre toute forme de violence ou la lutte anti-mafia. La commission **ATTEND** aussi des propositions concernant une alternative à la dépendance au secteur du tourisme ou l'utilisation du numérique comme levier de compensation des spécificités locales.

De plus, dans ce rapport vaste par ses sujets et enjeux, la commission **CONSIDERE** que certaines thématiques précises ne sont pas traitées à la hauteur des attentes, telles que les déchets ou l'eau. Deux exemples où la commission **CONSIDERE** que le Conseil Exécutif manque d'ambition. Toutefois, elle **PARTAGE** bon nombre de constats et orientations : protection des milieux naturels, actions en faveur du patrimoine et de la culture corse, tourisme durable...

Pour conclure, la commission **SOUTIENT** la dynamique engagée mais **ENCOURAGE** la Collectivité de Corse à poursuivre ces efforts, afin d'assurer une stratégie plus ambitieuse autour du développement durable. L'objectif doit être que notre île devienne un véritable modèle de développement durable et un exemple à suivre en matière de transition écologique et sociale. L'implication de tous, élus, citoyens, entreprises et acteurs éducatifs sera la clé de la réussite pour bâtir la Corse de demain. La commission **RAPPELLE** qu'elle avait formulée en 2024 un avis « Réserve » sur le rapport n°165 « Raportu à l'annu di sviluppu à longu andà 2024 ». Elle **RAPPELLE** également que les conseillers de l'Assemblea di a Giuventù **RESTENT** mobilisés pour accompagner la Collectivité de Corse dans ses démarches et pour œuvrer en faveur d'un développement durable, juste et équilibré, au service de l'ensemble des Corses.

La commission 1 émet donc un avis « favorable » au rapport n°365 du Conseil Exécutif de Corse « Raportu à l'annu di sviluppu à longu andà 2025 »

DETAILS DU VOTE

Exprimés :

- **Abstention : 0**
- **Réserve : 5**
- **Défavorable : 0**
- **Favorable : 7**

A Presidente di a Cummissione « Lingua, Cultura è Ambiente »

Angélique DEGIOVANNI